

Image not found or type unknown



## Contrat d'ancien type, propriétaire qui exige augmentation.

Par **Palamede**, le **28/07/2012** à **12:36**

Bonjour, mon contrat de location est d'un type aujourd'hui obsolète. Dans cet ancien type de contrat, il est écrit qu'à la fin du bail d'un an, "le locataire devra libérer les lieux". Mais la loi d'aujourd'hui dit qu'il y a reconduction tacite du bail avec le même loyer si le propriétaire n'envoie pas de recommandé 3 mois avant. Or mon propriétaire me dit, à un mois de la fin du bail, qu'il va augmenter le loyer (de 20% !) en se basant sur ce vieux contrat dépassé, qui n'est plus en accord avec la loi. Que puis-je faire ? Refuser de payer ? Risque-t-il de me faire expulser ? J'ai toujours payé mon loyer, et il n'a jamais envoyé aucun courrier.